

AUX AFFILIES DE LA CAISSE INTER

Sion, juillet 2016
du/CA

TAUX DE CONTRIBUTION 2016

Madame, Monsieur,

Lors de l'assemblée générale annuelle, les délégués ont décidé de rabaisser le taux de contributions de 0.1%.

C'est ainsi que le nouveau taux de cotisation 2016 a été arrêté à

3.40 %

(3.10% à la charge de l'employeur et 0.30% à la charge de l'employé)

et ceci, **rétroactivement dès le 1er janvier 2016.**

Nous vous rappelons que l'année passée déjà, ce taux avait été baissé de 0.15%. Il en résulte, grâce à une bonne gestion de la caisse, une baisse de 0.25% sur 2 années successives.

Les premiers acomptes vous ayant été facturés sur la base de l'ancien taux de 3.50%, la différence vous sera décomptée lors de la facturation finale 2016 en début d'année prochaine.

En vous priant d'en prendre note et en vous remerciant pour votre collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

CAF INTER